



Région Centre

Direction Générale Finances et Droit
9, rue St Pierre Lentin
45041 ORLEANS CEDEX1

**MARCHES PUBLICS
DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

**MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE, JURIDIQUE
ET FINANCIERE POUR LA MISE EN PLACE D'UN
CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE**

Date et heure limites de réception des offres

17 mars 2008 à 12 Heures

Règlement de la Consultation

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

<u>ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</u>	3
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	3
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	3
<u>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</u>	4
2.1 - DUREE DU MARCHE - DELAIS D'EXECUTION	4
2.2 - VARIANTES ET OPTIONS	4
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT	4
2.5 – CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	4
<u>ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</u>	4
<u>ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</u>	5
4.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE	5
4.2 - VARIANTES	7
<u>ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES</u>	7
<u>ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</u>	7
6.1 – TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER	7
6.2 – TRANSMISSION ELECTRONIQUE	8
<u>ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u>	9
7.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	9
7.2 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	9

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne :

**Mission d'assistance technique, juridique et financière
pour la mise en place d'un contrat de performance énergétique**

1.2 - Etendue de la consultation

Le présent appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles 33 3^oal., 57 à 59, 72 et 77 I et II du Code des marchés publics.

1.3 - Décomposition de la consultation

Les études comportent une tranche ferme, 3 tranches conditionnelles dont les deux premières sont à bons de commande sans minimum ni maximum.

Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Les candidats retenus pour cette consultation se présentent sous la forme d'une équipe pluridisciplinaire dotée des compétences nécessaires à la réalisation des études.

Dans le cadre des marchés à tranches, les prix seront établis sans rabais ni dédit.

1.5 - Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

<i>Classification principale</i>	<i>Classification complémentaire</i>
Services juridiques, services comptables, services d'audit, services commerciaux, services de gestion et services connexes. (741000000)	
Services d'assistance technique. (742762006)	
Services de conseils financiers.(3) (671510000)	

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

2.2 - Variantes et Options

Aucune variante, ni option n'est autorisée.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les études seront financées selon les modalités suivantes : Paiement imputé sur le budget régional

Les sommes dues au(x) titulaire(s), seront payées dans un délai global de 45 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Le taux des intérêts moratoires sera celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires auront commencé à courir, augmenté de deux points.

2.5 – Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Code des marchés publics.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

Le règlement de la consultation (R.C.)

L'acte d'engagement (A.E.), le préambule aux annexes et les annexes suivantes ::

- annexe n° 1 : décomposition du prix global forfaitaire de la tranche ferme
- annexe n° 2 : bordereau des prix unitaires et forfaitaires de la tranche conditionnelle n°1
- annexe n° 3 : bordereau des prix forfaitaires de la tranche conditionnelle n°2
- annexe n° 4 : décomposition du prix global forfaitaire de la tranche conditionnelle n°3
- annexe n°5 : acte spécial de sous-traitance (le cas échéant)

Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)

Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés:

annexe n°1 : présélection de lycées et bâtiments
annexe n°2 : maîtrise d'oeuvre dans les contrats de partenariat
annexe n°3 : tableau de synthèse suggéré pour l'analyse des coûts
annexe n°4 : calendrier prévisionnel de l'opération

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <https://achats.regioncentre.fr> (**référence 08LM006S**).

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 11 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Elles seront exprimées en EURO.

4.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Dans la première enveloppe intérieure : «candidature»

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC4 (lettre de candidature) et DC5 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.minefi.gouv.fr. Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

- DC 4 (lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants, disponible à l'adresse suivante : www.minefi.gouv.fr , thème : marchés publics)
- DC 5 (Déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante : www.minefi.gouv.fr , thème : marchés publics)
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 323-1 du code du travail ;
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Chiffre d'affaires global HT
- Chiffre d'affaires propre aux activités de conseil en matière d'étude énergétique, de conseil relatif aux contrats complexes et en analyse financière

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Références pour des prestations similaires ou comparables
- Les titres d'études et/ou expérience professionnelle du personnel affecté au montage de l'opération et; sa maîtrise du champ législatif et réglementaire applicable et des aspects fiscaux

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 1 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Dans la deuxième enveloppe intérieure : «offre»

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes :
 - annexe n° 1 : décomposition du prix global forfaitaire de la tranche ferme
 - annexe n° 2 : bordereau des prix unitaires et forfaitaires de la tranche conditionnelle n°1
 - annexe n° 3 : bordereau des prix forfaitaires de la tranche conditionnelle n°2
 - annexe n° 4 : décomposition du prix global forfaitaire de la tranche conditionnelle n°3
 - annexe n° 5 : acte spécial de sous-traitance (le cas échéant)

- Une note méthodologique qui devra notamment :
 - Décrire précisément l'accompagnement proposé sur le plan qualitatif et quantitatif (notamment en nombre de jours/homme)
 - Préciser le nombre de jours/hommes ainsi que la répartition entre les compétences des équipes technique, juridique et financière prévus pour chaque tranche et chaque bon de commande à prix forfaitaire

- Une note de présentation des équipes mobilisées spécifiquement sur l'opération qui devra notamment :
 - Présenter la composition exacte de l'équipe de technicien(s) : nombre d'intervenants, répartition entre juniors et seniors, qualités de chaque intervenant, diplômes, curriculum vitae, expérience professionnelle, références en matière de contrat de performance énergétique ou opération comparable.
 - Présenter la composition exacte de l'équipe de juriste(s) : nombre d'intervenants, répartition entre juniors et seniors, qualités de chaque intervenant, diplômes, curriculum vitae, expérience professionnelle, références en matière de contrats de partenariat, contrats complexes, procédures de dialogue compétitif, marchés publics

- Présenter la composition exacte de l'équipe de financier(s) : nombre d'intervenants, répartition entre juniors et seniors, qualités de chaque intervenant, diplômes, curriculum vitae, expérience professionnelle, références en matière de contrats de partenariat, opérations complexes, analyse financières.
- Un relevé d'identité bancaire

4.2 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du Code des marchés publics et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères intervenant au moment de l'ouverture de la première enveloppe intérieure sont :

- 1-capacités professionnelles et financières**
- 2-Références professionnelles**

Les critères intervenant dans la deuxième enveloppe intérieure pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Libellé</i>	<i>%</i>
1-Valeur technique appréciée à partir de : - expérience de l'équipe dédiée à la mission sur des missions comparables (36%) - composition, qualités et compétences de l'équipe affectée (21%) - méthodologie et qualité d'accompagnement proposé (9%)	66
2-Prix des prestations	34

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

6.1 – Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

<p><u>Offre pour :</u></p> <p style="text-align: center;">APPEL D'OFFRE concernant « Mission d'assistance technique, juridique et financière pour la mise en place d'un contrat de performance énergétique »</p> <p style="text-align: center;">NE PAS OUVRIR</p>

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**Conseil régional du Centre
Direction des Affaires Juridiques
9, rue Saint Pierre Lentin
45041 ORLEANS CEDEX 1**

(Horaires réception des plis: 9h à 12h et 14h à 17h sauf vendredi 16h)

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Le pli précité doit contenir deux enveloppes également cachetées et portant le nom du candidat ainsi que, respectivement, les mentions « **Première enveloppe intérieure** » et « **Seconde enveloppe intérieure** ». Le contenu des enveloppes est défini à l'article 4.1 du présent règlement de la consultation.

6.2 – Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante : **<https://achats.regioncentre.fr>** (référence **08LM006S**). Par contre, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, disquette ou tout autre support matériel) n'est pas autorisée.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (un fichier distinct pour chaque enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde ».

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :

Capacité maximum : 30 MO par candidature (les fichiers doivent être compressés en .zip)
- Formats des fichiers : se reporter à la charte graphique gestion patrimoniale de la Région Centre (p 5) sur le site internet : <http://www.regioncentre.fr>

Le niveau minimum de signature électronique exigé des candidats est le Niveau I de la PRIS V1 (Politique de Référencement Intersectorielle de Sécurité). Le certificat de signature utilisé doit être référencé sur la liste disponible à l'adresse suivante : <http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/>.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

Article 7 : Renseignements complémentaires

7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s) :

Conseil régional du Centre
Direction des Affaires Juridiques
9, rue Saint Pierre Lentin
45041 ORLEANS CEDEX 1
M. Laurent MANDART
Fax : 02.38.70.30.87
Email : laurent.mandart@regioncentre.fr

Renseignement(s) technique(s) :

Conseil régional du Centre
Direction des Affaires Juridiques
9, rue Saint Pierre Lentin
45041 ORLEANS CEDEX 1
Mme BREHIN Elodie
Fax : 02.38.70.30.87
Email : elodie.brehin@regioncentre.fr

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

7.2 - Documents complémentaires

Les documents complémentaires au cahier des charges sont communiqués aux concurrents dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.